

tous que si le président d'un comité fait bien son travail, qu'il se fait remarquer du premier ministre et qu'il se préoccupe de voir triompher la volonté du gouvernement au sein de son comité, il a des chances d'être un jour promu ministre. Il résulte de tout ceci que le premier ministre se trouve dans un sens très réel, en mesure d'exercer sa mainmise sur tous les députés du parti libéral sauf deux. Ceux-ci, il peut soit ne pas en tenir compte en alléguant que deux personnes c'est sans importance, ou il peut leur laisser voir qu'ils pourraient peut-être un jour devenir ministres d'État.

• (3.20 p.m.)

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Ou bien ils pourraient aller au Sénat.

M. Howard (Skeena): Le Sénat est une prime. Je n'en ai pas parlé, mais pour arriver au Sénat, il faut d'abord entrer au cabinet et y faire la preuve de son incompétence. D'habitude, on ne passe pas directement des Communes au Sénat.

M. Rynard: Et les postes de juge?

M. Howard (Skeena): Mon ami mentionne les postes de juge, mais je crois avoir assez bien fait valoir mon point en parlant de ceux qui siègent au Parlement et des postes accessibles à l'intérieur de l'appareil parlementaire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il ne reste plus personne.

M. Howard (Skeena): Non, il ne reste plus personne; il n'y a plus de pensée personnelle. Les seules pensées personnelles dont nous aurions pu profiter auraient pu venir du secrétaire parlementaire du ministre du Travail (M. Perrault), mais je le vois se lever.

Sérieusement, monsieur l'Orateur, le but de ce bill n'est pas de réorganiser le gouvernement, mais d'organiser la dictature. Rien n'y indique que le Parlement jouira d'une certaine suprématie ou autorité au Canada. Rien n'indique, dans la structure gouvernementale ou dans les dispositions du bill, que le Parlement aura quelque influence, autorité ou contrôle sur les initiatives du gouvernement. Le pouvoir de l'État reposera encore entre les mains du premier ministre. Ce bill lui confère toute l'autorité supplémentaire dont il a besoin pour garder ses propres députés sous sa houlette ou pour les remercier de leur docilité, ce qui va complètement à l'encontre de nos principes démocratiques. Il est vrai que nous allons aux urnes le jour des élections, jour où existe vraiment la démocratie. Chaque citoyen a le droit de voter comme bon lui semble sans que quiconque regarde par-dessus son épaule. Mais c'est aussi à cela que se borne la démocratie sous le régime parlementaire et le premier ministre actuels.

Je le répète, le bill comporte un élément qui pourrait être utile, la création d'un ministère de l'Environnement. Même si cela n'est, paraît-il qu'une façade, on serait très disposé à voter en faveur du bill à cause de ce seul principe, parce qu'il est bien fondé. Cependant, les autres parties du bill en rendent l'ensemble absolument inacceptable.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je parlerai d'abord de la pollution d'une façon générale, puis de ce que nous demande le gouvernement, en reliant la pollution à plusieurs autres propositions inacceptables; il veut que le vote porte sur l'ensemble, afin que ceux qui auront voté contre le bill passent à tort, pour avoir voté contre les mesures antipollution. En ce qui me concerne, monsieur l'Orateur, je ne vais pas du tout me laisser berner ainsi. Le bill est une effronterie politique. C'est une tentative pour tromper le peuple canadien et mettre la Chambre des communes dans une situation que le gouvernement n'aurait jamais essayé de créer s'il avait le moindre égard pour elle.

Je parlerai plus tard de certains députés d'en face qui sont maintenant très inquiets. Je n'étais pas ici cet après-midi lorsque s'est produit l'incident. Je n'y suis jamais lorsqu'on soulève des questions litigieuses et la scène m'a donc échappé.

M. Francis: Vous ne savez donc pas ce qui s'est passé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le député peut se dispenser d'interrompre, on s'occupera de lui sans cela. Comme je le disais, je n'ai pas eu connaissance de l'incident cet après-midi et je me suis demandé ce qui s'était produit quand, à mon retour, j'ai vu le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) danser une gigue politique pour essayer d'obtenir quelque appui du leader de la Chambre dans la situation désastreuse où il se trouve actuellement. Il a abouti, de tous les endroits au monde, à la place du premier ministre (M. Trudeau). Qu'on me permette de lui dire, vu sa façon de se comporter récemment, que je doute fort qu'il demeure longtemps whip en chef. Sûrement, personne n'a jamais été placé dans une situation aussi embarrassante qu'il l'a été cet après-midi. C'est ma sympathie pour lui et mon souci de son bien-être qui me dictent ces propos, monsieur l'Orateur.

Hier soir, il a été interviewé par les journalistes et il leur a déclaré qu'il ne partageait pas mes vues sur la situation des francophones. De fait, il a dit qu'elle n'existait pas.

M. Francis: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député d'Ottawa-Ouest soulève la question de privilège.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, puisque le très honorable représentant a parlé de moi, il devrait avoir la courtoisie de citer mes propos correctement, je pense. Je me suis soigneusement dissocié d'une attaque générale contre les francophones et j'ai compris que le représentant faisait la même chose. J'ai très bien fait comprendre que c'est ce dont je me suis dissocié.

Le très hon. M. Diefenbaker: D'après la presse, le député ne se serait pas dissocié de moi; son interpellation me fait penser à une remarque que Winston Churchill faisait un jour à la Chambre des communes. Apparemment, lorsqu'il était enfant, sa mère lui avait interdit d'entrer dans un certain pavillon d'un cirque, où l'on